

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 368

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

CONDUITE ET PILOTAGE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES



PROGRAMME 368
**Conduite et pilotage de la transformation et de la
fonction publiques**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Le programme « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle. Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Ces structures portent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, dont la mise en œuvre s'est accélérée et s'est accompagnée, en 2022, d'un renforcement des moyens humains qui leur sont dédiés.

1/ La mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique et le lancement de nouveaux chantiers de transformation de la fonction publique

Les **missions** confiées à la **direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)** consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières, en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de direction des ressources humaines (DRH) de l'État ont été consacrés par un décret du 22 décembre 2016, qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition (comité de pilotage rassemblant toutes les DRH des ministères, conseil d'orientation, schéma directeur des politiques de formation, etc.). Les évolutions actuelles, issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, confirment l'ambition de transformation du pilotage des politiques de ressources humaines de l'État portée par le Gouvernement.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonctions publiques. Son action couvre l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique, dont l'essentiel des crédits hors masse salariale sont inscrits dans le programme 148 « Fonction publique ».

Le dimensionnement des moyens humains dévolus à la DGAFP répond aux enjeux stratégiques que la direction porte.

En 2022, la DGAFP a ainsi finalisé l'adoption des textes portant réforme de la haute fonction publique, structurée autour de trois axes : (i) la rénovation du recrutement et de la formation des cadres supérieurs, (ii) la dynamisation des carrières et le renforcement de la fonctionnalisation des emplois, (iii) le renforcement du pilotage interministériel, de l'accompagnement et de l'évaluation des cadres supérieurs. Elle a également lancé les travaux sur la réforme des rémunérations et des carrières annoncée par le Président de la République, tout en poursuivant les chantiers relatifs à la codification (partie réglementaire du code général de la fonction publique), à la protection sociale complémentaire ou encore à la mise en œuvre du plan santé au travail dans la fonction publique.

2/ La préparation d'une feuille de route de la transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État

La **transformation numérique de la fonction RH**, portée par le **centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH)**, constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du

cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatiques propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, des établissements publics et des directions de rattachement (DGAFP, DB et DGFIP).

Cette offre s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État, dite « feuille de route SIRH AP 2022 », qui a été revue en cours d'année par la DGAFP, et prolongée pour la période 2023-2027. Largement concerné pour cette nouvelle période, le CISIRH déclinera opérationnellement à son niveau les orientations de cette feuille de route pour les projets qui relèvent de ses missions. Ces orientations ont été reprises dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, signé en août 2022 par les directions de rattachement du service (DGAFP, DB et DGFIP) ainsi que par le secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Les **projets engagés et mis en production**, dont les deux grands projets informatiques, RenoIRH et CTDSN (concentrateur traducteur permettant la déclaration sociale nominative (DSN) des agents de l'État payés par la DGFIP), sont confortés pour les prochaines années, et l'extension de leur périmètre auprès de nouveaux partenaires est d'ores et déjà inscrite dans les calendriers de conceptions et de déploiements du service. Ainsi le SIRH interministériel RenoIRH gère plus de 400 000 agents de l'État depuis la fin de l'année 2022 en ayant intégré les personnels non enseignants du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et ceux d'une dizaine d'établissements publics (notamment ceux du ministère des Armées). Quant au concentrateur-traducteur de la DSN, il permet depuis le 1^{er} janvier 2022 à l'État employeur de remplir ses obligations légales en matière de déclarations sociales et fiscales au format DSN pour les 2 millions d'agents payés par la DGFIP, même si d'importantes évolutions restent à mener pour que l'État réponde totalement à la norme fixée par le groupement d'intérêt public « Modernisation des déclarations sociales » (Mds).

À cela s'ajoutent la demande de nouveaux modules pour le SIRH interministériel (indemnitaire, mobilité, formation), et la généralisation du module d'évaluation professionnelle « Estève » (DGFIP, magistrats) et du système d'information compétences « SI compétences » d'ici 2023. Le CISIRH prend également en compte les impacts des réformes statutaires en cours dans les SIRH et de celle liée à l'organisation de l'administration territoriale de l'État avec la mise disposition des secrétariats généraux communs des directions départementales interministérielles, sur la période 2023-2024, d'un infocentre dédié aux personnels dont ils assurent la gestion RH de proximité.

Les **moyens dévolus au CISIRH** tiennent donc compte de l'accroissement de ses missions, du nombre de ses partenaires, des applications RH mises à disposition et des nouveaux projets numériques interministériels dans le domaine des ressources humaines de l'État qui lui sont confiés.

3/ La mise en œuvre de grands chantiers de transformation et de modernisation interministériels

La **direction interministérielle de la transformation publique** (DITP) assure la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement et conforte son positionnement comme chef de file des travaux sur la relation aux usagers et l'amélioration de l'efficacité des services publics. Son objectif est de promouvoir une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des français et des agents publics.

Les équipes de la DITP ont ainsi **quatre missions** principales :

- sécuriser la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement sur tout le territoire,
- coordonner l'action des administrations pour simplifier les démarches et améliorer la qualité du service pour les usagers,
- porter, avec ses partenaires ministériels, l'innovation, la transformation des organisations et des pratiques managériales et, plus généralement, de la gestion publique,
- accélérer les projets à fort impact des administrations avec l'appui de ses équipes d'experts et de consultants internes ainsi que du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

La DITP conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

En 2022, les moyens humains dévolus à la DITP ont été renforcés pour, d'une part, constituer une capacité de conseil interne permettant aux administrations de tenir l'engagement de réduction de leurs dépenses de conseil et, d'autre part, accroître la capacité de pilotage des **politiques prioritaires du Gouvernement**. Celles-ci, au nombre de 60, constituent la **feuille de route du Gouvernement** dans le domaine de la transition écologique, de l'autonomie stratégique nationale et européenne, de l'accès au plein emploi et de l'égalité des chances. Pour assurer une plus grande efficacité de l'action publique, une **nouvelle méthode a été déployée, afin de responsabiliser les administrations publiques** sur l'impact réel de leur action dans la vie concrète des français. **Animée par la DITP**, elle mobilise l'ensemble des parties prenantes avec des objectifs partagés et des résultats mesurés à tous les échelons administratifs. L'avancement dans la mise en œuvre des réformes prioritaires du Gouvernement s'appuie sur un suivi précis et régulier. Les objectifs nationaux sont déclinés en cibles différenciées par département pour les adapter aux enjeux de chaque territoire.

Objectifs et indicateurs de performance

Les indicateurs de performance associés à ces moyens sont ceux des programmes 349 et 148, qui portent les crédits hors titre 2 des directions et services rattachés au programme 368.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel		
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844	28 528 198 28 193 844	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506	9 996 561 9 244 506	9 996 561 9 244 506
Total des AE prévues en LFI	38 524 759	38 524 759	38 524 759
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+130 528	+130 528	
Total des AE ouvertes	38 655 287	38 655 287	
Total des AE consommées	37 438 351	37 438 351	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel		
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844	28 528 198 28 193 844	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506	9 996 561 9 244 506	9 996 561 9 244 506
Total des CP prévus en LFI	38 524 759	38 524 759	38 524 759
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+130 528	+130 528	
Total des CP ouverts	38 655 287	38 655 287	
Total des CP consommés	37 438 351	37 438 351	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	0	0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	0	0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	38 524 759	37 438 351	0	38 524 759	37 438 351
Rémunérations d'activité	0	26 246 634	25 342 082	0	26 246 634	25 342 082
Cotisations et contributions sociales	0	12 003 440	11 711 965	0	12 003 440	11 711 965
Prestations sociales et allocations diverses	0	274 685	384 304	0	274 685	384 304
Total hors FdC et AdP		38 524 759			38 524 759	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+130 528			+130 528	
Total*	0	38 655 287	37 438 351	0	38 655 287	37 438 351

* y.c. FdC et AdP

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	2 200		2 200					
06/12/2022	38 328		38 328					
Total	40 528		40 528					

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	70 000		70 000					
05/12/2022	20 000		20 000					
Total	90 000		90 000					

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	130 528		130 528					

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844		28 528 198 28 193 844	28 528 198 28 193 844		28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506		9 996 561 9 244 506	9 996 561 9 244 506		9 996 561 9 244 506
Total des crédits prévus en LFI *	38 524 759	0	38 524 759	38 524 759	0	38 524 759
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+130 528		+130 528	+130 528		+130 528
Total des crédits ouverts	38 655 287	0	38 655 287	38 655 287	0	38 655 287
Total des crédits consommés	37 438 351	0	37 438 351	37 438 351	0	37 438 351
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 216 936		+1 216 936	+1 216 936		+1 216 936

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	36 924 759	0	36 924 759	36 924 759	0	36 924 759
Amendements	+1 600 000	0	+1 600 000	+1 600 000	0	+1 600 000
LFI	38 524 759	0	38 524 759	38 524 759	0	38 524 759

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

Décrets de virement

- Entrant de 0,07 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-935 du 27/06/2022 portant virement de crédits), en provenance du programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au co-financement du projet « Concentrateur » mené par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP), lauréat de l'appel à projet 3-1 du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique.

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

- Entrant de 0,02 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-1517 du 05/12/2022 portant virement de crédits), en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au co- financement de recrutement dans le cadre du programme « Entrepreneurs d'Intérêt Général » (EIG).

Répartition de crédits

Le programme a bénéficié de crédits en titre 2 à hauteur de :

- 0,002 M€ en AE/CP (arrêté portant répartition de crédits du 25/10/2022), en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » de la mission « Crédits non répartis » destinés au financement de mesures interministérielles,
- 0,04 M€ en AE/CP (arrêté portant répartition de crédits du 06/12/2022), en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » de la mission « Crédits non répartis » destinés au financement de mesures interministérielles.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	192 624	0	192 624	192 624	0	192 624
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	192 624	0	192 624	192 624	0	192 624

La mise en réserve initiale a fait l'objet d'un dégel total afin de sécuriser la fin de gestion.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1124 – Catégorie A+	0,00	0,00	72,00	0,00	61,66	-10,34
1125 – Catégorie A	0,00	0,00	303,00	0,00	278,35	-24,65
1126 – Catégorie B	0,00	0,00	36,00	0,00	40,98	+4,98
1127 – Catégorie C	0,00	0,00	22,00	0,00	13,64	-8,36
Total	0,00	0,00	433,00	0,00	394,63	-38,37

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1124 – Catégorie A+	0,00	+72,00	-9,02	-1,32	0,00	-1,32
1125 – Catégorie A	0,00	+303,00	-30,71	+6,06	0,00	+6,06
1126 – Catégorie B	0,00	+36,00	+5,93	-0,95	0,00	-0,95
1127 – Catégorie C	0,00	+22,00	-8,97	+0,61	0,00	+0,61
Total	0,00	+433,00	-42,77	+4,40	0,00	+4,40

La LFI 2022 fixe le plafond d'emplois à 433 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 395 ETPT, dont 15,6 % de catégorie A+, 70,5 % de catégorie A, 10,4 % de catégorie B et 3,5 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation 2022 et la LFI trouve son origine dans l'exécution du schéma d'emplois 2022, notamment les entrées qui ont été plus tardives que prévues et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

Les corrections techniques (-43 ETPT) correspondent principalement aux nombre d'apprentis (qui ne décomptent plus dans le plafond d'emplois à compter du 01/01/2022), à l'écart entre l'estimation du nombre d'emplois transférés en provenance du programme 218 en LFI 2022 et l'exécution réelle en ETPT, à la vacance frictionnelle constatée sur le programme et aux promotions inter-catégorielles.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées	Mois moyen des entrées		Schéma d'emplois	
		dont départs en retraite				dont primo recrutements	Réalisation	Prévision PAP
1124 – Catégorie A+	16,00	1,00	4,88	23,00	10,00	8,04	+7,00	0,00
1125 – Catégorie A	64,00	6,00	6,34	85,00	52,00	7,13	+21,00	0,00
1126 – Catégorie B	10,00	2,00	7,02	13,00	9,00	9,28	+3,00	0,00
1127 – Catégorie C	7,00	1,00	10,05	4,00	3,00	6,02	-3,00	0,00
Total	97,00	10,00		125,00	74,00		+28,00	0,00

Le schéma d'emplois réalisé en 2022 s'élève à +28 ETP à comparer à la cible de +30 ETP fixée en LFI (dont +15 ETP étaient portés par le P218 à destination du P368 en PLF 2022, et +15 ETP ont été créés par amendement parlementaire). L'écart entre l'exécution et le schéma d'emplois LFI s'explique notamment par des décalages conjoncturels de prises en charge en paye de recrutements.

Pour l'année 2022, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2022

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	1	6	2	1	10
Autres départs définitifs	6	27	1	4	38
Autres départs	9	31	7	2	49
Total des sorties	16	64	10	7	97

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2022

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	10	52	9	3	74
Autres entrées	13	33	4	1	51
Total des entrées	23	85	13	4	125

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Administration centrale	293,00	266,11	+293,00	0,00	-42,77	+6,25	0,00	+6,25
Autres	140,00	128,52	+140,00	0,00	0,00	-1,85	0,00	-1,85
Total	433,00	394,63	+433,00	0,00	-42,77	+4,40	0,00	+4,40

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	281,80
Autres	0,00	138,00
Total	0,00	419,80

La ligne « Autres » porte sur les effectifs du CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), service à compétence nationale rattaché au programme (129 ETPT).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	326,00	296,89
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	107,00	97,74
Total	433,00	394,63
Transferts en gestion		0,00

Le programme comprend 395 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 75,2 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 24,8 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
6,00	0,11	0,06

Le nombre d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2021-2022.

Les principales filières d'emplois qui accueillent les apprentis au sein du programme 368 sont les filières du numérique et des ressources humaine.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le programme 368 ne porte pas d'indicateurs de gestion des ressources humaines. Cet indicateur est présenté dans l'indicateur 3.3 du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité		26 246 634	25 342 082
Cotisations et contributions sociales		12 003 440	11 711 965
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		6 209 638	6 237 781
– Civils (y.c. ATI)		6 209 638	6 237 781
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations		5 793 802	5 474 184
Prestations sociales et allocations diverses		274 685	384 304
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)		38 524 759	37 438 351
Total titre 2 (hors CAS Pensions)		32 315 121	31 200 570
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La masse salariale exécutée en 2022 intègre la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022) et plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 0,2 M€ et a concerné 14 bénéficiaires.

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	29,05
Exécution 2021 hors CAS Pensions	
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	29,13
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,08
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,08
Impact du schéma d'emplois	0,42
EAP schéma d'emplois 2021	0,17
Schéma d'emplois 2022	0,25
Mesures catégorielles	0,23
Mesures générales	0,46
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	0,44
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,25
GVT positif	0,57
GVT négatif	-0,82
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,95
Indemnisation des jours de CET	0,12
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,83
Autres variations des dépenses de personnel	0,35
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,22
Autres variations	0,12
Total	31,20

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 368 s'est élevée en 2022 à 31,20 M€, soit une exécution inférieure de 1,11 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours. L'écart à la LFI s'explique notamment par :

- un socle d'exécution 2021 inférieur aux prévisions qui avaient sous-tendu l'élaboration de la LFI (-1,98 M€). La ligne « Autres » des débasages regroupe les indemnités pour ruptures conventionnelles (-0,08 M€).
- une exécution du schéma d'emplois inférieure à la prévision (-0,11 M€) ;
- une exécution des mesures générales supérieure à la prévision (+0,46 M€), incluant :
 - l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, qui a été versée à 36 agents pour un coût de 21 218 € (1 agent de catégorie A+, 28 agents de catégorie A, 4 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C), en hausse par rapport à la prévision (+0,02 M€) ;
 - la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022) pour 0,45 M€ (mesure non prévue en LFI).
- un GVT solde s'établissant à -0,25 M€, soit -0,8 % de la masse salariale, à comparer aux 0,20 M€ prévus en LFI (soit un écart de -0,45 M€). Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 0,56 M€ correspondant à 1,8 % de la masse salariale ; le GVT négatif, correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -0,82 M€, soit -2,6 % de la masse salariale ;
- une variation à la hausse (+0,68 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (+0,05 M€), des rappels sur exercices antérieurs (+0,63 M€) et de l'indemnité inflation (0,002 M€).
- une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de +0,17 M€, incluant :

- des dépenses de prestations sociales en hausse de 0,12 M€ par rapport à la prévision, dont +0,14 M€ sur les dépenses d'allocations pour retour à l'emploi, et -0,02 M€ lié au financement de la prestation sociale complémentaire (PSC).
- le poste « Autres variations » des « autres variations des dépenses de personnel » en hausse de +0,05 M€, qui comprend principalement le versement de l'indemnité télétravail (+0,06 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1124 – Catégorie A+	101 701	74 820	121 180	88 166	61 052	105 474
1125 – Catégorie A	62 292	70 407	66 932	49 977	56 967	56 415
1126 – Catégorie B	43 477	47 831	44 929	34 513	41 048	39 982
1127 – Catégorie C	29 618	39 268	34 013	22 597	33 646	26 950

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						226 255	226 255
Introduction part variable contractuels A+ et A		A+, A	Contractuels	01-2022	12	177 755	177 755
Revalorisation barème indemnitaire secrétaires/assistantes		C	Plusieurs	01-2022	12	22 500	22 500
Allocation forfaitaire "maîtres apprentissage"		Toutes catégories	Plusieurs	01-2022	12	1 000	1 000
Bonus des emplois de direction		A+	Plusieurs	01-2022	12	25 000	25 000
Total						226 255	226 255

Les dépenses de mesures catégorielles ont permis le financement, en matière indemnitaire, de l'introduction de la part variable pour les agents contractuels de catégorie A+ et A (pour 0,18 M€, contre 0,07 M€ en LFI, soit +0,11 M€), de la revalorisation du barème indemnitaire des secrétaires/assistantes (0,02 M€), de l'allocation forfaitaire « maître apprentissage » (0,001 M€) et des bonus des emplois de direction (0,03 M€).

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 0	CP ouverts en 2022 * (P1) 0
AE engagées en 2022 (E2) 0	CP consommés en 2022 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2022 (E2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844		28 528 198 28 193 844	28 528 198 28 193 844		28 528 198 28 193 844

L'exécution de la masse salariale de l'action 01 (28,2 M€) est inférieure de 0,3 M€ à la prévision de LFI (28,5 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution du plafond d'emplois.

L'exécution des ETPT de l'action 01 (297 ETPT) est inférieure de 29 ETPT à la prévision de LFI (326 ETPT), en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

Effectifs

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
A+	360	31
A	243	221
B	27	31
C	20	14
Total	326	297

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	28 528 198	28 193 844	28 528 198	28 193 844
Rémunérations d'activité	19 154 762	18 861 691	19 154 762	18 861 691
Cotisations et contributions sociales	9 149 837	9 053 480	9 149 837	9 053 480
Prestations sociales et allocations diverses	223 599	278 673	223 599	278 673
Total	28 528 198	28 193 844	28 528 198	28 193 844

Cette action regroupe les moyens affectés :
 • au Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
 • à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)**

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506		9 996 561 9 244 506	9 996 561 9 244 506		9 996 561 9 244 506

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (9,2 M€) est inférieure de 0,8 M€ à la prévision de LFI (10 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution du plafond d'emplois.

L'exécution des ETPT de l'action 02 (98 ETPT) est inférieure de 9 ETPT à la prévision de LFI (107 ETPT) en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

Effectifs

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
A+	36	31
A	60	57
B	9	10
C	2	-
Total	107	98

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 996 561	9 244 506	9 996 561	9 244 506
Rémunérations d'activité	7 091 872	6 480 391	7 091 872	6 480 391
Cotisations et contributions sociales	2 853 603	2 658 485	2 853 603	2 658 485
Prestations sociales et allocations diverses	51 086	105 631	51 086	105 631
Total	9 996 561	9 244 506	9 996 561	9 244 506

Cette action regroupe les moyens affectés à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui coordonne et accompagne l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP). Elle conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.